RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 00190
Numéro SIREN : 792 401 424
Nom ou dénomination : A2I

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2015 sous le numéro de dépôt 3413

Greffe du tribunal de commerce de NIORT
18 RUE MARCEL PAUL
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél : 0549791440
Fax : 0549736658
www.greffe-tc-niort.fr

NIORT, le 02 Décembre 2015

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 792 401 424
Numéro de gestion : 2013 B 00190

Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Dénomination : A2I
Adresse : 10, Grand'Rue
79250 NUEIL LES AUBIERS

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 3413
Date du dépôt: 02/12/2015

- *Acte en date du : 02/12/2015*

  Ordonnance

  Décision: Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Le Greffier,



ORDONNANCE

Nous, Monsieur Bernard DAVIGNAC, Président du Tribunal de Commerce de NIORT,

Assisté de Maître Patrice LARNAC, Greffier associé du Tribunal de Commerce de NIORT,

Vu les dispositions de l'article 121 du Décret du 23 mars 1967,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

Accordons à :

A2I
10 Grand Rue
79250 NUEIL LES AUBIERS
RCS NIORT B 792 401 424.

un délai supplémentaire de 4 mois expirant le **31 janvier 2016**

pour la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 mars 2015**.

Fait à NIORT, le 2 Décembre 2015

Le Président,
B. DAVIGNAC.

Le Greffier associé,
P. LARNAC.

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIORT

Madame Vanessa BAURY née PLUMEREAU le 25 février 1988 à THOUARS (79100), demeurant 11 rue du Prieuré – Rigné – 79100 MAUZE THOUARSAIS,

Agissant en qualité de gérante de la société A2I, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €uros, dont le siège social est situé 10 Grand Rue – 79250 NUEIL LES AUBIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 792 401 424,

Ayant pour avocat la SELARL CABINET LAGRANGE, Avocat au Barreau de LA ROCHE SUR YON, domiciliée 2 Boulevard Aristide Briand – BP 172 – 85000 LA ROCHE SUR YON,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER LES FAITS CI-APRES :

La société A2I dont l'exercice social commence le 1er avril pour se terminer le 31 mars de chaque année, a clôturé les comptes de son dernier exercice social le 31 mars 2015, et devait, conformément aux dispositions des articles L 223-26 et L 241-5 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 septembre 2015.

Pièce n°1 : Extrait K-bis

Cette date n'a cependant pas pu être respectée pour les motifs suivants.

La société A2I, représentée alors par Madame Anne-Sophie DELAVIER née AGUTTES en sa qualité de gérante a clôturé les comptes de son premier exercice social le 31 mars 2014.

La gérante n'ayant cependant pas convoqué l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels dans le délai lui étant imparti, en dépit des demandes formulées par les associés, Monsieur Christian TAUDIERE et Monsieur Xavier FRERE, ceux-ci se sont trouvés dans l'obligation de saisir le Juge des référés du Tribunal de Commerce de NIORT aux fins de désignation d'un mandataire chargé de convoquer ladite assemblée générale.

Pièce n°2 : Assignation

C'est ainsi que par ordonnance en date du 2 septembre 2015, Maître Armel DOLLEY a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire, chargé de convoquer l'assemblée générale d'approbation des comptes clos au 31 mars 2014 et d'établir le procès-verbal.

Pièce n°3 : Ordonnance en date du 2 septembre 2015

L'assemblée générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'est ainsi tenue le 23 octobre 2015.

Pièce n°4 : Procès-verbal d'assemblée

Les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015 n'ont ainsi pas pu être approuvés avant le 30 septembre 2015 dès lors qu'à cette date, ceux de l'exercice clos précédemment n'avaient pas encore été approuvés.

Précision est faite qu'aux termes de l'assemblée générale du 23 octobre 2015, il a été mis fin aux fonctions de gérante de Madame Anne-Sophie DELAVIER ; celle-ci ayant été remplacée par Madame Vanessa BAURY née PLUMEREAU.

...

Au regard de ces considérations, la gérante de la société A2I prise en la personne de Madame Vanessa BAURY née PLUMEREAU a l'honneur de vous prier bien vouloir autoriser la société A2I qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à LA ROCHE SUR YON

Le 2 novembre 2015



LISTE DES PIECES :

1) Extrait K-bis
2) Assignation
3) Ordonnance en date du 2 septembre 2015
4) Procès-verbal d'assemblée